

Le voile des colonisées Tunisie, 1924 - 1936

par Ilhem MARZOUKI

I. ACCÉDER A LA CIVILISATION MODERNE

Au début des années 20, la colonisation française qui s'était déjà bien établie avec ses institutions, son mode de vie et sa culture et qui avait ouvert une brèche dans les traditions locales, semblait apporter aux couches défavorisées de la population et à une partie de la jeunesse une possibilité de renouveau.

Dans une société ancestrale en mutation, qu'allait-il en être des femmes soumises jusque-là à un statut d'asservies ? Récupérer avec leur condition originelle, revendiquer des changements et les assumer pour devenir des êtres adultes, partenaires de l'homme tant au foyer que sur la scène politique et sociale : voilà l'interpellation que leur faisait l'Occident.

Deux initiatrices du mouvement féministe en Tunisie, Manoubia Ouertani et Habiba Menchari, s'engageront dans la lutte contre la déchéance sociale et familiale dans laquelle survivaient leurs soeurs et d'abord contre son symbole le plus immédiat, *le voile*.

Au-delà du voile, un monde

Décrire le sort rétrograde des femmes arabes à la tribune de *l'Essor*, le 15 janvier 1924 (1), pour la première, et s'élever contre la tradition du port du voile dans une conférence à

(1) J. DENIS, « A la tribune de l'Essor », dans *Tunis-Socialiste*, 17 janv. 1924.

L'Essor, le 8 janvier 1929 (2), pour la seconde, c'était pour ces deux féministes faire le procès d'une discrimination raciale.

Le « coup de théâtre » de M. Quartani fut suivi par la tentative de créer une association de bienfaisance réunissant musulmanes et françaises (3) et d'un autre projet par lequel des femmes des deux populations obtiendraient du gouvernement français l'ouverture d'écoles de filles où oeuvreraient également françaises et musulmanes (4). Mais, dans les deux cas, les difficultés de contact entre les femmes réduisirent ces ambitions à néant.

Devant une salle comble, H. Menchari, elle, n'avait pas mâché ses mots en déclarant :

« Nous ne voulons plus de ce voile que l'arbitraire des hommes de notre sang nous oblige à porter. Nous n'en voulons plus, parce que, s'il est un symbole, c'est le symbole de la servitude dans laquelle nous vivons et de la misère matérielle et morale qui décime nos familles et qui nous met à la merci de l'étranger »

Les deux opposantes étaient persuadées que, pour que la Tunisie parvienne au rang des sociétés « évoluées », il fallait assurer à la femme une éducation et une instruction appropriées et l'intégrer à la vie publique en lui donnant le même statut et les mêmes droits qu'aux citoyennes d'Europe et de Turquie. Les femmes bénéficieraient pour leur formation du soutien de la France et les foyers tunisiens s'inspireraient des mœurs de la « vie européenne ». La condition des femmes pourrait donc évoluer sans problèmes, car d'une part, la Turquie venait de démontrer que les croyances et attitudes so-

(2) Conférence reconstituée à travers *Tunis-Socialiste* du 10 janv. 1929, « A L'Essor », Mohamed NOUMAN ; 11 janv. 1929 : « Pour ou contre le voile » ; 24 fév. 1929 : « Contre le hijab », André BRUNEAU ; 9 avril 1929 : « Pour ou contre le voile », Aimé DUPUY ; *L'Étendard tunisien* du 11 janv. 1929 : « Une soirée à l'Essor », Bahri GUIGA ; *al-Nahda* du 10 janv. 1929 : « Tah-rir al-mar'a al-muslima » ; *al-Wazir* du 24 janv. 1929 : « Min imra'a ila imra'a », Bâhitat al-Hadîra.

(3) Ève NOHELLE : « Lettre aux dames musulmanes », *Tunis-Socialiste*, 30 juin 1924.

(4) Ève NOHELLE, « Les femmes et l'école », *Tunis-Socialiste*, 24 avr. 1924.

ciales pouvaient ne pas converger et, d'autre part, l'idée que ces deux pionnières prônaient l'intégration paraissait écartée.

La responsabilité d'une élite

La « bataille du voile » n'engageait en réalité qu'une part infime de la population : celle des grandes villes, et encore plus particulièrement celle de Tunis. M. Ouertani (5) et H. Menchari (6) faisaient partie de la couche favorisée et occidentalisée de la Tunisie des années 20 et ne s'étaient pas doutées qu'elles ne pouvaient mobiliser qu'une minorité de citadines ayant accès à l'instruction. Le seul public à les avoir entendues était en fait formé de jeunes musulmans imprégnés aussi par la culture occidentale, et ils avaient estimé que le pays était confronté à des besoins plus urgents et plus vitaux que celui de l'émancipation des femmes.

Le fait que des femmes appartenant à la bourgeoisie tunisoise occidentalisée aient mené une action à caractère individuel d'une part, et tendant à agresser des traditions locales d'autre part, n'entraîna pas l'adhésion escomptée.

Il importe d'ailleurs de souligner que, pour ces femmes, émancipation équivalait à assimilation, puisqu'elles avaient elles-mêmes rompu avec leurs attaches culturelles (7). On leur reprochera d'être intervenues dans un cadre français (le club de l'Essor), utilisant la langue française, devant un public français acquis d'avance à leurs idées (8), signifiant par là le caractère totalement étranger de leur acte aussi bien du point de vue de l'esprit que de la forme (9) (ce qui n'aurait pas permis aux tunisiens présents de bien saisir les

(5) Ève NOHELLE : « Lettre.... », *loc. cit.*

(6) Bâhitat al-Hadîra, *loc. cit.* ; Bahri GUIGA, *loc. cit.* ; Charles GÉNIAUX, « L'hijab », dans *L'Étendard tunisien*, 29 mars 1929.

(7) Bahri GUIGA, « La femme musulmane et le hijab », dans *L'Étendard tunisien*, 11 janv. 1929 ; Nejma ETTOUNISSIA, « La question du hijab », dans *L'Étendard tunisien*, 18 janv. 1929.

(8) Bâhitat al-Hadîra, *loc. cit.*

(9) Tigāni IBN SALIM « Hawla tah-rir al-mar'a », dans *al-Nahda*, 10 janv. 1929.

intentions sous-tendant leur discours et de réfuter judicieusement leur argumentation) (10).

Leur geste de rupture était le fruit d'un instinct superficiel d'imitation (11). C'était le caprice infantile d'individus à l'engouement facile pour tout ce qui paraît nouveau, et prompts à rejeter l'ancien, même s'il fait partie du patrimoine populaire (12), sous le coup des illusions que donnent les apparences (13). Leur identité les poursuivra partout, clamait une correspondante, comme une insulte à leur honneur perdu, malgré les tentatives de transfiguration (14). De même plusieurs critiques laissaient prévoir les appréhensions de la population quant à l'avenir des musulmanes éduquées dans des écoles étrangères (15).

Menchari, estimait-on, aurait dû d'abord organiser, avec d'autres dames, des tournées à travers le pays en vue d'étudier la condition de ses consœurs, d'évaluer leurs besoins et d'aménager des réunions avec elles et avec les hommes (16). On jugeait, d'une manière générale, tout à fait indécent l'exposé d'une question aussi « intimement » liée à la condition des femmes tunisiennes devant un auditoire public et qui plus est, étranger. Ce sont choses qu'on ne traite qu'entre musulmans (17). Un débat entre compatriotes et coreligionnaires aurait permis d'examiner la situation d'un point de vue local et d'adapter les revendications d'émancipation féminine en fonction des réactions de ce public (18).

On soulignait que le *sufûr* ne pouvait se réaliser que dans une société dont les traits « essentiels » seraient la grandeur

(10) Éditorial, « Lâ, lâ, lâ », dans *al-Nadîm*, 19 janv. 1929.

(11) Anonyme, « Ilâ al-sufûriyyin », dans *al-Wazîr*, 20 mars 1928.

(12) Muşţafâ ŞANUFI, « Ta'lim al-mar'a wa l-ḥiğâb », dans *al-Nahda*, 24 fév. 1928.

(13) Anonyme, « Tahrîr al-mar'a al-tûnusiyya », dans *al-Şawâb*, 11 janv. 1929.

(14) Ḥabîbat Lisân al-Şa'b, « Min warâ' al-ḥiğâb », dans *Lisân al-Şa'b*, 6 mars 1929.

(15) S. M., « Al-ḥiğâb wa l-sufûr », dans *al-Nahda*, 6 mars 1929.

(16) Id., *Ibid.*

(17) Ḥabîbat Lisân al-Şa'b, *loc. cit.*

(18) Bâḥîtat al-ḥadîra, *loc. cit.*

civilisationnelle et la diffusion d'un sens civique à caractère populaire - ce dont pouvaient s'enorgueillir l'Égypte et la Turquie, avec lesquelles il était inutile de rivaliser -, mais ces éléments ne faisaient pas partie de notre caractère national (19). On indiquait par ailleurs que le dévoilement des femmes dans ces pays était le dernier chaînon d'un processus engagé par les pouvoirs en place et qui s'est traduit par l'instauration d'un « régime bourgeois » en Turquie (20) et par une longue expérience éducative en Égypte (21). Dans ces deux cas, c'est l'instruction qui avait été le facteur essentiel d'émancipation (22). Enfin, on estimait impertinente la comparaison avec la Turquie car les femmes de ce pays avaient perdu depuis longtemps l'habitude de porter le voile (23).

II. UNE SOCIÉTÉ REMISE EN CAUSE

Les deux interventions publiques incitant à l'abandon du voile avaient donc été perçues, tant par la population que par une élite, comme une atteinte aux fondements de la société. N'allait-on pas provoquer un effondrement des valeurs de la morale et des enseignements de la religion, donc saper les bases de la société ? De plus ne risquait-on pas de favoriser l'assimilation au colonisateur ?

On va donc assister à une percutante campagne d'opposition s'exprimant en particulier par voie de presse. Il s'agissait de maintenir le statu quo et d'en appeler à une véritable mobilisation pour la « défense de la société ».

La défense de l'institution nationale

Une recension de la presse tunisienne des années 20 (en

(19) Éditorial, « Ḥayâtu-nâ l-iğtimâ'îyya wa l-ḥiğâb wa l-sufûr », dans *Lisân al-Şa'b*, 27 fév. 1929 ; Muḥammad BUJMIL, « Al sufûr wa l-ḥiğâb », dans *al-Nahda*, 20 janv. 1929.

(20) Nejma ERTOUNISSIA, *loc. cit.*

(21) Anonyme, « Tahrîr al-mar'a al-tûnusiyya », dans *al-Şawâb*, 11 janv. 1929.

(22) T. BOUTOURIA, « La liberté de la femme musulmane », dans *Tunis-socialiste*, 9 fév. 1924.

(23) Bâḥîtat al-ḥadîra, « Ḥurriyyat al-mar'a fi ẓill zawġi-hâ », dans *al-Wazîr*, 9 fév. 1928.

particulier en 1928 et 1929) donne la nette impression que le terme « femmes dévoilées » était comme le signal d'un écroulement fatal des fondements de la société.

N'est-ce pas Dieu lui-même qui a ordonné ainsi l'organisation de la vie sociale ? Dans sa suprême sagesse, il a édicté le port du « *jilbâb* » - « *jilbâb* » qui correspond en réalité, étant donné la connotation linguistique de l'époque, aussi bien dans son sens (24) que dans sa forme (25), au « *hijâb* », aujourd'hui porté, expliquent les exégètes convaincus (26). Mohamed, transmettant la volonté divine et l'explicitant, n'a-t-il pas lui aussi penché pour l'institutionnalisation de cette pratique ? Recommandant, dans un de ses sermons, aux femmes de se couvrir entièrement le corps (27), il en donne l'exemple en voilant ses propres épouses (28).

Il s'agissait de mettre un frein aux élans pervers de la nature et de permettre ainsi à la société de fonctionner. Le voile n'était-il pas le complément nécessaire à la physiologie féminine ? Êtres purement sexuels et dénués de toute aptitude intellectuelle ou civique, c'est l'absence manifeste de moralité chez les femmes qui a provoqué l'adoption d'une telle mesure (29). Livrées à elles-mêmes, elles ne pourraient amener que décadence sociale et dégradation des mœurs (30), car, sans même l'avoir voulu, elles se laisseraient glisser vers l'impureté et l'immoralité (31).

L'exemple qu'étaient les femmes européennes (32) ve-

(24) Mohamed NOOMAN, *loc. cit.* ; Bahri GUIGA, *loc. cit.*

(25) Mustafâ IBN SA'BAN, « Al-higâb wa l-sufûr », dans *Lisân al-Sa'b*, 27 mars 1929.

(26) Abd al-Hamid IBN BADIS, « Fî tafsîr âyât al-zîna wa l-sitr », dans *al-Sawâb*, 22 et 29 mars 1929.

(27) Marthe OULIÉ, « Pour ou contre le voile », dans *Tunis-Socialiste*, 25 sept. 1929.

(28) Bâhitat al-hadîra, « Hurriyyat al-mar'a fî zill zawgîhâ », dans *al-Wazîr*, 9 février 1929.

(29) M.B.M., « Mâ hâdîhi l'ga'ga'a », dans *al-Wazîr*, 10 mai 1928.

(30) Anonyme : « Hawla maqâl al-nâqid », dans *al-Nahda*, 17 juin 1928.

(31) Ahmad al-ABIDI, « Al-mar'a wa l-higâb », dans *Lisân al-Sa'b*, 23 janv. 1928.

(32) A. PELLEGRIN, « De l'émancipation des femmes voilées », dans *Tunis-Socialiste*, 3 oct. 1924.

nait à point confirmer cette conviction. De la fréquentation des cafés, marque de dérèglement (33), à la débauche de libres relations, les femmes ne pourraient finir que dans la prostitution. Tel auteur n'allait-il pas jusqu'à aligner des chiffres fabuleux sur le nombre de prostituées à Paris et la rareté extrême des femmes pouvant encore prétendre au mariage (34). Il semblait donc évident que, faibles de foi et d'esprit, les femmes étaient incapables d'opposer une quelconque résistance à leurs besoins primaires, à moins d'être protégées par la pensée de l'enfer et par la barrière du voile (35).

Dans la première réaction organisée à l'incursion publique de Manoubia Ouertani, Chadly ben Mustafa - fils du général Khairallah B. Mustafa et qui deviendra lui-même le militant Chadly Khairallah - soulignait dans une conférence des anciens élèves du collège Sadiki - « De la nécessité de conserver le voile pour les femmes musulmanes » (28-6-1924) - qu'assurément les femmes, habitées par une trop grande impulsivité, ne sauraient pas se contenir si on leur ôtait ce garde-fou.

Mais, poursuivant son exposé, il avouait qu'en réalité, les hommes, de leur côté, étaient d'une nature bien trop excitable pour résister à la vue d'un visage féminin (36). C'est donc aussi aux provocations masculines que risquerait de s'exposer toute contrevenante à la claustration (37).

Aux yeux de certaines femmes, d'ailleurs, les hommes prenaient des allures phantasmiques : issus de la plus perversité des espèces, ils passent leur temps à planifier la plus intelligente manière de découvrir les femmes, de jouir de leur beauté et de les dépraver par leurs discours malsains (38).

(33) Habibat Lisân al-Sa'b, *loc. cit.*

(34) Ahmad al-ABIDI, *loc. cit.*

(35) M.B.M., *loc. cit.*

(36) Ève NOHELLE, « Lettre... », *loc. cit.*

(37) Mustafâ IBN SA'BAN, *loc. cit.*

(38) Habiba de Bâb Menâra, « Al-mas'ala al nisâ'iyya », dans *al-Wazîr*, 14 avr. 1928.

La capacité et la puissance sexuelles mâles étant reconnues et l'immoralité de leurs porteurs établie, il s'avérait donc nécessaire d'en éloigner les femmes (39), et de les prémunir contre une telle agressivité (40). En définitive, il était impératif de refouler au foyer la femme perturbatrice de l'homme, lequel devait se consacrer, corps et âme, à l'accomplissement de son rôle social d'homme. Dans un article édifiant paru en 1929, un auteur ne démontrait-il pas que les femmes romaines affranchies de leurs liens firent sombrer l'empire : les hommes ne les avaient attirées hors du gynécée que pour les dépraver, mais elles avaient réussi à les détourner de leurs obligations et à s'emparer à leur tour du pouvoir.

La morale est facile à tirer : la place des femmes est au foyer et leur corps doit être protégé par l'épaisseur du voile, car mises en contact avec les hommes, leur influence sur eux est telle qu'elle risque de ruiner les fondements les plus solides (41). L'imposition du voile aux femmes et leur réclusion n'étaient donc qu'un moyen détourné pour laisser les hommes maîtres du terrain public où s'exerçait leur activité, sans tenir compte du tort fait à la vie communautaire par cet « affublement » de la nature féminine et sa mise à l'écart.

Les femmes à la maison ...

L'image de la cellule familiale « modèle réduit » de la société n'a guère échappé aux rédacteurs ou correspondants des journaux. C'est en son sein que se concevait le partage des tâches suivant le principe des capacités respectives (42). Or, les fonctions domestiques étaient inhérentes à la nature féminine. Si son énergie, libérée, est source de dévastation, la femme trouve parfaitement à se sublimer, à s'investir de manière constructive dans la vie du foyer : les femmes ne sont

(39) Muhammad al-Marsâwi, « Ta'lim al-mar'a », dans *al-Nahda*, 23 fév. 1928.

(40) Habîbat Lisân al-Ša'b, *loc. cit.* ; Bâhîtat al-ḥaḍîra, « Min... », *loc. cit.*

(41) Ahmad al-ʿAsîdî, *loc. cit.*

(42) Muhammad Gâlib TRABULSI, « Ta'lim al-mar'a wa l-ḥiğâb wa l-sufûr », *al-Nahda*, 17 mai 1928.

elles pas les mères génitrices, porteuses et nourricières attentionnées des générations à venir (43) ?

La publication de deux articles rédigés par des femmes venait à point pour conforter cette réalité. L'une et l'autre assuraient que les femmes n'avaient nulle envie d'abandonner l'ancre familial où elles se sentaient dans leur espace originel (44) et qu'elles étaient pleinement conscientes de la tâche qui leur incombait d'entretenir leur époux (45).

On s'explique dès lors qu'un grand nombre de journalistes se soient livrés à une véritable apologie de la femme au foyer. C'est ce dernier qui devait les protéger de l'immense misère humaine et matérielle où elles risquaient de sombrer en s'engageant dans l'impitoyable circuit de la vie active où elles devraient assumer inadéquatement des tâches trop lourdes pour leur constitution (46).

... et les hommes dans la rue

C'est avec appréhension que l'on envisageait l'éventualité d'une invasion de la scène publique par le « sexe faible ». Car, outre l'effritement de la cellule familiale qu'elle annonçait, elle portait la menace d'une désappropriation des hommes de leur espace et d'une concurrence à leurs prérogatives (47).

L'impression qui se dégage de la lecture de certains articles de l'époque est qu'on aurait assisté alors à un véritable envahissement de la rue par les femmes, que les hommes en éprouvaient une réelle sensation d'étouffement, de *malaise*. A les voir déambuler partout, dans les avenues, les magasins, on avait comme l'impression d'une désertion des postes féminins traditionnels, et on y présentait un signe de la dégéné-

(43) Ahmad al-ʿAsîdî, *loc. cit.*

(44) Habîbat Lisân al-Ša'b, *loc. cit.*

(45) Habîba, « Al-mas'ala », *loc. cit.*

(46) Al-Nâqid, « I'âdat al-sufûr », dans *al-Nahda*, 25 avr. 1928.

(47) Mušţafâ IBN ŠA'BAN, *loc. cit.*

rescence qui atteignait la société (48). N'était-il pas, de plus, follement imprudent de laisser les femmes s'aventurer ainsi hors de leurs frontières ? En explorant leur environnement, n'allaient-elles pas prendre conscience de la distance qui les en séparait, l'étroitesse et la pauvreté de leur milieu de vie ? Ne finiraient-elles pas alors par se révolter contre les leurs et les rejeter (49) ? Le premier coup était donc porté à la vie familiale et à l'entretien du foyer. Tel journaliste lançait un véritable cri d'alarme en se voyant déjà obligé de fréquenter les restaurants (50).

Néanmoins, c'est la perspective de l'accès des femmes au travail qui était vécue avec le plus d'angoisse, car c'était là la porte ouverte à toutes les tentations auxquelles les femmes ne manqueraient pas de succomber. Ne voyait-on pas les travailleuses s'intéresser exagérément à leur corps, le mettre en valeur, dépensant leur salaire en toilettes et autres futilités (51). Les possibilités se multipliaient pour elles d'entrer en contact avec les hommes et d'établir avec eux des relations réprouvées par la morale. Ne pouvait-on pas constater qu'en Europe la plupart des prostituées étaient des ouvrières et des employées, et que le nombre de maris trompés y devenait incalculable (52).

Le travail des femmes apparaissait comme tout à fait contraire aux intérêts de la nation entière. A travers un tableau apocalyptique, inspiré de données américaines, tel auteur soutenait qu'effectivement plus les femmes étaient cultivées, moins elles se mariaient, et moins elles avaient d'enfants : irions-nous alors vers le dépeuplement de notre pays (53). Pour la femme, s'adonner à des activités qui ne sont compa-

tibles qu'avec l'anatomie et la personnalité masculines, c'est tout simplement prendre le risque de se « dénaturer », « de se transformer en homme » (55), ou du moins en « trans-sexuelle » (ni femme, ni homme) (56).

Comme si elle constituait l'ultime recours contre ce laxisme, on finit par en appeler à la légendaire dignité masculine. S'adressant aux avocats du *sufûr*, des articles, tour à tour conseillers ou provocateurs, visent à dissuader les hommes de tout éventuel projet de dévoiler l'une ou l'autre de leurs parentes. En promenant une femme sans voile, l'homme lui abandonne quelque chose de ses prérogatives. De plus, cette femme, exhibée publiquement, ne peut que lui causer des ennuis par l'attrait qu'elle exerce sur ses pairs et les rixes dont elle peut être l'occasion (57). Pères et maris feront bien de renoncer à cet affront aux traditions, et de garder leurs femmes à la maison pour prévenir toute contamination (58). Témoin telle aventure survenue en Turquie à une jeune fille qui s'est fait enlever (59).

Bref, dans la conception religieuse qui imprègne encore largement la perception populaire, le corps des femmes est un lieu privilégié de plaisir. Mais ce plaisir doit être réglementé pour être compatible avec les lois de fonctionnement social (60). Dans cette optique, le voile signifie le maintien des femmes avec la sexualité qu'elles symbolisent dans les limites du foyer. Pour les hommes, il signifie, en contrepartie, qu'à eux, maîtres du monde extérieur, il revient d'acquérir savoir et richesse et d'en tirer leur pouvoir incontesté.

A travers les réactions aux conférences de *L'Essor* que

(48) Anonyme, « Al-tabarruġ wa l-ibtidāl », dans *al-Şawāb*, 15 fév. 1924.

(49) Muhammad BUJMIL, *loc. cit.*

(50) Yûsuf MAHJÛB, « Al-mar'a », dans *al-Nahġa*, 8 juin 1928.

(51) Muhammad ĠĀlib TRABULSI, *loc. cit.*

(52) Ahmad al-'ABIDI, *loc. cit.*

(53) Muşţafā IBN ŞA'ĤAN, *loc. cit.*

(54) Yûsuf MAHJÛB, *loc. cit.*

(55) D. ANGLIVIEL, « Fenêtre ouverte », dans *Tunis-Socialiste*, 22 janv. 1924 ; Al-NAQID, *loc. cit.* ; Muhammad ĠĀlib TRABULSI, *loc. cit.*

(56) Ahmad al-'ABIDI, *loc. cit.*

(57) M.B.M., *loc. cit.* ; Maġmûd BOURGUIBA, « Ĥawla l-ĥiġāb wa l-sufûr », dans *al-Wazir*, 23 fév. 1928.

(58) Anonyme, « Al-tabarruġ... », *loc. cit.*

(59) *al-Nahġa*, 11 oct. 1928.

(60) A. HIRMASI, « Al-ĥaraka al-islāmiyya wa l-mar'a », dans *al-Mawqif*, n° 15, 18 août 1924.

nous venons de relever, on a pu constater que, si l'abandon du voile était considéré à ce point dangereux pour l'équilibre de la société, c'est que ce même voile, bien plus qu'être un des éléments de la panoplie féminine, était en fait le symbole d'un ordre conceptuel et social qu'il était malvenu de transgresser.

La défense de l'entité nationale

En ce domaine, le premier élément de résistance à la suppression du voile provenait de l'appréhension populaire d'un viol de l'intégrité physique des musulmans par des étrangers, ne serait-ce que par le regard.

Ainsi, exposant leurs réserves « nationalistes » vis-à-vis du *sufûr*, des journalistes indiquaient que la disparition du voile allait permettre à des étrangers de contempler le corps des *harim* à loisir. La crainte du contact qui pouvait se déclencher entre eux (61) et les relations délictueuses qu'il pouvait impliquer étaient considérées comme des raisons suffisantes pour se dresser contre cette entreprise. Même s'il n'avait guère été interdit par la religion, le *sufûr* ne saurait être permis à des peuples autres que « libres ». Le hijab devait demeurer le lot des femmes tant que les conditions n'avaient pas changé (62).

Mais des considérations politiques, plus complexes, intervenaient également. Rappelant que le voile faisait partie des coutumes des civilisations les plus anciennes de cette sphère du monde (63), on alléguait que dans un pays comme la Tunisie, située au carrefour des échanges entre plusieurs régions et qui a subi une suite de pénétrations étrangères la soumettant à des changements, il était bien que ses habitants vivent une certaine stabilité, qu'ils se reconnaissent dans un

(61) M.B.M., loc. cit.

(62) Mustafâ Ibn Ša'ban, loc. cit.

(63) *Ibidem*

corps de lois et de traditions symbolisant leur identité (64). Ceci paraissait d'autant plus impératif que le colonisateur s'acharnait à les détruire et que la population, réduite à l'impuissance, était dans l'incapacité de prendre des décisions quelconques, ni de présider conformément à sa volonté aux transformations requises (65). La seule arme qui demeurait entre ses mains était de s'appliquer à défendre le legs culturel historiquement acquis. Le défendre moralement, mais aussi politiquement. Le fait qu'aussi bien l'intervention de M. Ouertani que la conférence de H. Menchari se soient déroulées sous le toit socialiste de *L'Essor*, donnait effectivement à la cause cette double dimension. Un journaliste n'écrivait-il pas « qu'en défendant le voile, nous défendions notre identité compensant ainsi notre faiblesse politique » (66) ?

Le signe de l'individualité

Parmi la nombreuse assistance venue écouter H. Menchari exposer ses thèses sur le port du voile était présent le jeune Habib Bourguiba, membre du Destour. Succédant à quelques intervenants convaincus de l'origine religieuse du voile, il estimera leur argumentation « épuisée » et, se faisant l'écho de l'idéologie nationaliste dont il se réclamait, il déplacera la question sur le terrain des conceptions sociales (67). Pour lui, l'identité d'un groupe social est formée par un ensemble de traits culturels et civilisationnels qui le distinguent et le déterminent parmi l'ensemble des autres groupes (68). Et c'est le hijab qui en était la manifestation la plus apparente, la plus expressive. Il s'agissait donc de le protéger, car en s'attaquant au voile, c'est l'ensemble de la communauté qu'on menaçait de désagrégation. D'où cet appel aux consciences lancé à la soirée de *L'Essor* :

(64) Abû FARAJ, « Hayâtu-na l-iğtimâ'iyya wa l-ḥiğâb wa l-sufûr », dans *Lisân al-Ša'b*, 27 fév. 1929.

(65) Tiğâni IBN SALIM, « Hawla tahrîr al-mar'a », dans *al-Nahḍa*, 10 janv. 1929.

(66) Mustafâ IBN ŠA'BAN, loc. cit.

(67) Habib BOURGUIBA, « Le voile », dans *L'Étendard tunisien*, 11 janv. 1929.

(68) *Ibid.*

« N'oubliez pas que le hijab, c'est notre individualité et son signe distinctif. Toute atteinte qui lui sera portée modifiera notre moralité et causera l'éparpillement de notre personnalité » (69).

Or, le contexte socio-politique, caractérisé par un état de pénétration coloniale et une volonté d'écrasement, appelait à une énergique auto-défense.

« Avons-nous intérêt à hâter, sans ménager les transitions, la disparition de nos moeurs et de tous ces petits riens qui forment par leur ensemble, quoi qu'on en dise, notre personnalité ? » (70).

Cette sauvegarde des traditions sociales en vigueur, cet attachement obsessionnel et affectif au port du voile étaient assimilés par leur avocat à un témoignage de la « renaissance de la personnalité nationale » que les ennemis croyaient avoir vaincue, étouffée.

Car la finalité ultime de ces considérations était évidemment l'affirmation de l'existence de la patrie tunisienne (d'une « race » tunisienne comme le soulignera parallèlement Ch. Khairallah (71), dont les éléments constitutifs se sont élaborés au cours des siècles et ont été intériorisés par le peuple d'une génération à l'autre. Cette patrie avait été tissée par l'unité du territoire, la communauté des croyances, de la langue et des coutumes, le passé et les joies communes, les revers subis ensemble : nul n'avait le droit de s'attaquer à une quelconque de ses composantes ou tout simplement de la nier (72). Ainsi donc, les femmes pour continuer à en faire partie, pour continuer à être les garantes de sa survivance, devaient continuer à en porter le message : le hijab.

Pour la génération prochaine

Néanmoins, et contrairement à la perception religieuse commune, les nationalistes s'accordaient tout à fait pour ju-

(69) Mohamed NOOMAN, *loc. cit.*

(70) Habib BOURGUIBA, *loc. cit.*

(71) Ch. KHAIRALLAH, « La race », dans *l'Étendard tunisien*, 18 janv. 1929.

(72) Habib BOURGUIBA, *loc. cit.*

(73) *Ibid.*

ger, par ailleurs, que le voile était un signe de conservatisme désuet et de retard social paralysant. En temps voulu et après une nécessaire évolution, son abandon paraissait donc inéluctable (73). Constatant que les femmes, à la sortie de la conférence de Habiba Menchari, n'avaient pas « osé » jeter leur voile, Bourguiba estimera que cette conférence avait fait fiasco comme la première de M. Ouertani avait été un désastre. Car le moment n'était guère encore venu.

Ch. Khairallah avait, de même, déclaré au cours de la même soirée :

« Pour les (femmes actuelles), c'est trop tard et pareille révolution leur porterait surtout tort » (74).

Il faudra donc attendre le jour où s'imposera

« une grande vérité ancrée fortement en nous, à savoir qu'il faut aux individus, comme aux peuples, toute la lumière pour s'épanouir » (75).

Bref, Manoubia Ouertani et Habiba Menchari, en s'aventurant à présenter leur revendication de manière aussi prématurée, n'avaient guère su respecter l'ordre des priorités sociales.

Nejma Ettounissia, s'exprimant elle aussi à la tribune des nationalistes, exposait fort à propos que, l'individu étant le produit du milieu social dont il est issu, c'est sur ce milieu qu'il doit agir pour changer sa condition. Ainsi la femme tunisienne, vivant dans une société « semi-féodale », devait prendre son mal en patience en attendant des transformations au niveau structurel.

« La question du hijab est tout à fait secondaire dans la question de l'émancipation de la femme musulmane. Elle est un effet, et non une cause, d'un changement global. Il n'y a donc pas de question spécifiquement féminine, mais une question d'émancipation sociale » (76).

(74) Mohamed NOOMAN, *loc. cit.*

(75) Bahri GUIGA, *loc. cit.*

(76) Nejma ETTOUNISSIA, *loc. cit.*

Dans ce processus de changement, les femmes ne pouvaient guère être des facteurs d'impulsion; loin d'en orienter le cours, elles devaient lui obéir (77).

Ce ne sera, de fait, qu'à partir de 1936 que les Destouriens feront publier en France une revue féminine *Leïla*, fondée « pour la défense de la Tunisienne et pour son évolution sociale et intellectuelle, contre les vieilles traditions injustifiables » (78). Le but de la revue se résumait dans la recherche d'une voie de réconciliation entre le traditionnel et le moderne, l'ancien et le nouveau. Pour réformer les coutumes locales devenues par trop anachroniques, on estimait pouvoir prendre appui sur les modes de réflexion et d'action offerts par l'étranger et jugés plus efficaces. C'est dans cet esprit qu'on commença à émettre des propositions sur une émancipation de la femme tunisienne dans le cadre bien compris de la culture nationale. Le voile pouvait prendre dès lors toute sa dimension rétrograde : complice de tous les obscurantismes et de tous les péchés moraux, il devenait un mal à conjurer (79).

Mais il fallut attendre l'autonomie recouvrée en 1956 pour que soit lancé un mot d'ordre national contre le voile. D'abord par quelques articles signés « Leïla », parus dans le journal *L'Action* (80), ainsi que par quelques correspondances, et finalement par le discours du Président appelant à l'abandon du voile (81).

Mais alors comment expliquer le changement d'attitude

(77) Abû FARAJ, *loc. cit.*

(78) Revue *Leïla*, n° 1, 10 déc. 1936.

(79) Mû ZMERLI, « Une opinion sur le voile », dans *Leïla*, n° 1, déc. 1936; Protée, « Voile protecteur, voile complice », dans *Leïla*, n° spécial, printemps 1937; G. L. MEUNIER, « A propos du voile », dans *Leïla* n° 6, juin 1938; Protée, « Plages et voiles », dans *Leïla* n° 9, sept. 1938; KHALED, « N'en jetez plus », dans *Leïla*, n° 10 déc. 1938; Anonyme, « Silhouette blanche », dans *Leïla*, n° 4, août 1938; Anonyme, « Des usages de la bourgeoisie décadente », dans *Leïla*, n° 6, nov. 1939; ZARROUK, « Fantômes en vacances », dans *Leïla*, n° 9, août 1940.

(80) *Leïla*, « Derrière le voile », dans *L'Action*, 15 déc. 1956.

(81) Discours du 5 déc. 1957.

de Bourguiba vis-à-vis du port du voile ? Comment expliquer le « sacrifice » imposé aux femmes dans les années 30, alors que le même Bourguiba déclarait indissolubles les liens qui unissaient la Tunisie à la France à condition qu'ils demeurent dans les limites du respect réciproque (82) ? Il suffira de se rappeler qu'il avait alors à composer avec une configuration sociale axée sur la discrimination des sexes. L'ampleur de l'opposition populaire et son conservatisme intolérant avaient persuadé le jeune destourien de l'inopportunité de soutenir en un tel climat la cause de l'émancipation des femmes. Sa stratégie d'homme d'État consistait à ménager la masse, dans laquelle se recrutait son parti, tout en l'encadrant (83). Plus tard, justifiant encore ses positions de 1929 (84), il pouvait expliquer qu'à l'époque il était impossible d'affronter tous les problèmes posés par la colonisation, mais tenant désormais entre ses mains l'appareil d'État, il relevait de ses prérogatives de prendre en charge l'émancipation des femmes.

III. UN DÉBAT PASSIONNÉ

Les réactions diverses à la perspective de l'abandon du voile que nous venons d'analyser répondaient certes à un besoin immédiat d'auto-conservation. Mais elles étaient également motivées par la nécessité d'élaborer un discours de légitimité sur une scène politique marquée par une floraison de courants se disputant la direction de l'avenir du pays. Le statut de la femme ne pouvait en effet que constituer un thème de poids dans la polémique entre les différents partis, en tant que symbole de démarcation entre leurs projets sociaux respectifs. Les enjeux défendus dépassaient de toute évidence la question féminine.

Dans la controverse des années 30 autour du voile quatre

(82) Habib BOURGUIBA, « Le 'Durellisme' ou le socialisme boiteux », dans *L'Eten-dard tunisien*, 1er fév. 1929.

(83) *Ibid.*

(84) Voir les discours de Bourguiba dans les *Actes du 1er Congrès de l'UNFT* (Tunis, 7 avr. 1958) et du *2ème Congrès de l'UNFT* (Monastir, 13 août 1960).

points de vue divergents se confrontaient. Aux conservateurs religieux, qui se mobilisaient pour le maintien du statu quo, s'opposaient les réformistes, pour qui la promotion des femmes n'était qu'un des aspects du progrès. Aux nationalistes, qui, au risque de compromettre l'émancipation féminine, jouaient sur l'exploitation politique de la tradition, s'opposaient les socialistes qui mettaient en première ligne l'émancipation féminine en vue de son utilisation politique à d'autres fins.

La controverse entre réformistes et conservateurs

Le débat ouvert sur le port du voile allait donner aux réformistes une nouvelle occasion pour tenter d'ébranler les assises du pouvoir traditionaliste et proposer un modèle de société régénérée.

L'enjeu du renouveau

Aux thèses des conservateurs qui prônaient le maintien du voile comme base de conservation de la société répondait l'accusation des réformistes selon laquelle cette catégorie sociale, qui se sentait menacée par la moindre innovation, cherchait en réalité à consolider ses pouvoirs.

On faisait valoir que, bien que convaincus de la nécessité des réformes, les conservateurs cependant les estimaient néfastes pour leurs thèses. Ils auraient donc élaboré une politique de représailles consistant à exclure arbitrairement de la communauté des musulmans tout rénovateur (85). Ces assoiffés de pouvoir étaient les véritables impies, responsables de la profonde et rapide sclérose de la pensée islamique. Affirmer, d'une part, que le texte religieux est une référence valable en tout temps et en tout lieu, adaptable aux transformations de l'histoire, et, d'autre part, menacer de sacrilège qui-conque tente de concrétiser ces potentialités (86), n'était-ce pas tout simplement une trahison ? Abuser de son autorité

(85) Al-Hâdî al-ʿABIDî, « Rûh al-tağdîd », dans *al-Şawâb*, 20 juill. 1928.

(86) *Ibidem*.

en matière d'interprétation et de lecture du Coran, n'était-ce pas faire de ce dernier un « jouet » au service de ses ambitions et de ses désirs (87).

C'est donc en se livrant à une véritable mystification du peuple, duquel il tient pourtant sa mission de guide, que le corps des cheikhs et des ulémas continuait de s'imposer. C'est en administrant au peuple « calmant sur calmant » qu'il arrivait à le maintenir en léthargie, évitant de lui « injecter un sang nouveau », de « remuer les plaies qu'il portait à ses flancs », de l'éveiller, et cela pour jouir sans entraves du pouvoir et sauvegarder des intérêts de caste (88). C'est ce corps des cheikhs et des ulémas qui était responsable de la confusion entre spirituel et temporel, cause de stagnation et d'immobilisme (89), alors que, dans son essence, l'Islam est au service du bien et du progrès du peuple (90).

On retenait dès lors que l'enjeu de l'évolution résidait dans la séparation entre le religieux et le rationnel. L'expérience de l'Occident le démontrait bien où, après une période de dictature religieuse, le peuple était parvenu à en secouer le joug (91). Il s'agissait donc pour les musulmans de ce pays de s'emparer des données positives conquises par l'Occident, tout en cultivant leurs propres valeurs et en revendiquant leur identité. Il s'agissait de lutter contre toutes les pratiques moyen âge et obscurantistes relevant de l'état de barbarie (92) et de promouvoir un ensemble de réformes économiques et sociales : réforme du système familial, interdiction de la polygamie, instruction et libération de la femme selon les préceptes du Coran, réforme de l'enseignement, institution de banques et de sociétés diverses (93). Bref, il devenait ur-

(87) AL-NAQID, « Al-ḥiğāb ʿada lā dîn », dans *Lisān al-Şaʿb*, 8 fév. 1928.

(88) AL-HÂDÎ AL-ʿABIDÎ, *loc. cit.*

(89) AL-NAQID, *loc. cit.*

(90) AL-HÂDÎ AL-ʿABIDÎ, « Al-tağdîd wa l-Islâm », dans *al-Şawâb*, 30 nov. 1928.

(91) *Ibid.*

(92) AL-HÂDÎ AL-ʿABIDÎ, « Taʿlîm al-mar'a wa l-ḥiğāb », dans *al-Şawâb*, 20 janv. 1928.

(93) AL-HÂDÎ AL-ʿABIDÎ, « Rûh.... », *loc. cit.*

gent, pour permettre au peuple épanouissement et développement, de réussir à neutraliser le pouvoir exercé par les religieux sur l'organisation sociale et à le confiner dans le domaine du spirituel.

L'intervention de M. Ouertani avait pu simplement faire sourire, celle de H. Menchari, en tout cas, forçait à réfléchir. On avait beau maintenir les femmes recluses, on pouvait bien admettre sous certaines conditions qu'elles soient instruites, on pouvait aussi ne pas même envisager le *sufûr*, en tout cas le considérer comme prématuré, on pouvait dire que la conférencière aurait dû adopter une autre démarche, ou que la polémique elle-même était une perte d'énergie. Soit ! Mais tout cela n'était qu'aveu implicite qu'au fond on était d'accord, que malgré les préjugés persistants on était inconsciemment poussé de l'avant et qu'inconsciemment on était disposé à accueillir les données nouvelles destinées à réaménager notre environnement. C'est en en tenant compte désormais que l'on devait envisager le mode de vie futur (94).

Le rôle des femmes

Les thèses organicistes, soutenait-on, assimilent la société à un corps constitué par un ensemble de membres, chacun ayant à remplir une fonction ; que l'apathie vienne à atteindre l'un ou l'autre de ces organes, la société tend indubitablement à se décomposer (95). La création des femmes n'est pas le fait d'une décision arbitraire, et encore moins le résultat d'un jeu du hasard mettant à la disposition des hommes un objet de plaisir et de loisir ! Elle était indispensable au bon fonctionnement de la société, en laquelle les femmes, tout comme les hommes, sont appelées à tenir leur propre rôle, à savoir le peuplement de l'aire terrestre et le soutien de l'homme dans ses multiples tâches. Paralyser les femmes dans leur fonction spécifique, c'est menacer toute la société de léthar-

(94) TIĀNĪ IBN SALĪM, *loc. cit.*

(95) AL-HĀDĪ al-ʿABĪDĪ, « Al-ḥiġāb wa l-sufûr », dans *al-Şawāb*, 3 fév. 1928.

gie (96). On pouvait donc saluer la conférence de H. Menchari comme contenant les prémisses d'une vitalisation de la moitié féminine de la population, comme un succès des réformateurs à l'encontre des conservateurs (97), comme un signe précurseur d'une renaissance proche.

Le courant réformateur perçoit en effet le port du voile comme étant l'obstacle principal à une prise en charge consciente et efficiente par les femmes de leurs responsabilités dans la société et à leur engagement éclairé dans le combat social (98). Les inconvénients du voile sont innombrables et se situent aussi bien au niveau familial qu'aux niveaux social et moral. Empêchant les futurs conjoints d'établir des relations directes, il pousse nombre d'hommes à se tourner vers des étrangères. Le port du voile et la claustration des femmes sont causes de mésententes et de catastrophes. Les hommes abandonnent les femmes cloîtrées à la maison, ils mènent la plus grande partie de leur vie à l'extérieur, exposés au vice et aux diverses formes de la perversion. Les femmes, livrées à l'ignorance et à la naïveté, sont la proie facile des illusions et des superstitions, occupant leurs sorties à la visite des marabouts et des saints. Et ce sont les enfants qui souffrent le plus de cet état de choses. Livrés à eux-mêmes, ils ne peuvent guère sentir auprès d'eux l'influence bienfaisante de la mère les conseillant, les guidant, les formant, les éveillant.

« Il faut admettre qu'un peuple ne peut arriver à la condition sociale et culturelle espérée tant que sa moitié continue à vivre à l'ombre, et tant que les générations futures sont élevées par des mères n'ayant aucune idée de l'avenir » (99).

C'est dans cette perspective que les réformateurs soutien-

(96) *Id.*, « Al-ġamʿiyya al-nisāʿiyya », dans *al-Şawāb*, 30 mars 1928.

(97) *Id.*, « Naḥnu wa l-ġāmidūn », dans *al-Şawāb*, 18 janv. 1929.

(98) TAHAR HADDAD, *Notre femme, la législation islamique et la société* (1930), rééd. Tunis, MTE, 1978, p. 207. A noter que c'est au cours de l'année 1928 que T. Haddad fait paraître un ensemble d'articles dans *al-Şawāb* qu'il réunira ensuite dans l'ouvrage cité ci-dessus.

(99) TAHAR HADDAD, *loc. cit.*

nent l'initiative de la déposition du voile, conçue comme un premier pas vers la promotion et l'épanouissement des femmes et, en conséquence, de l'ensemble de la société.

« Nous ne demandons jamais ... s'il est de l'intérêt d'une société ... de ramener la femme à sa condition traditionnelle, ou si l'on doit au contraire avoir recours à d'autres moyens qu'il faut étudier sûrement pour en tirer une conclusion positive » (100).

« Pour ma part, je n'éprouve aucune tendance à croire que la solution du problème pourrait se trouver dans la défense du voile ... Le plus urgent, c'est d'unir nos efforts afin de constituer pour la femme un système d'éducation et d'enseignement qui lui assure une évolution réelle, au lieu de perdre un temps précieux dans des débats stériles » (101).

Fidèles à leurs thèses, les réformistes optaient donc pour l'imitation du modèle occidental dans ses aspects les plus avancés, mais en les aménageant et en les faisant fructifier au service des besoins locaux.

Les femmes étaient habilitées à se dévoiler, mais « dans les limites du droit et de la morale » et dans l'exacte mesure des intérêts de la famille et de la société.

La controverse entre socialistes et nationalistes

Ce fut l'assimilation faite par Habib Bourguiba entre port du voile et identité nationale qui déclencha la polémique entre nationalistes et socialistes (polémique qui, d'ailleurs, prendra souvent la tournure du dénigrement et de l'attaque personnelle, en particulier entre Bourguiba et Mohamed Nooman) (102).

(100) *Ib.*, *op. cit.*, p. 213-214.

(101) *Ibid.*, p. 217.

(102) H. BOURGUIBA, « Le voile », dans *L'Étendard tunisien*, 11 janv. 1929 ; Mohamed NOOMAN, « Les écervelés », dans *Tunis socialiste*, 15 janv. 1929 ; H. BOURGUIBA, « Droit de réponse », dans *Tunis socialiste*, 28 janv. 1929 ; Ch. KHATRAÏLLAH, « A Mohamed Nooman - Science et religion », dans *L'Étendard tunisien*, 8 fév. 1929 ; WLIDIC, « Le palmarès de Marius Nooman », dans *L'Étendard tunisien*, 8 fév. 1929 ; Mohamed NOOMAN, « Marius Nooman et les renégats », dans *Tunis socialiste*, 8 avr. 1929 ; Ch. KHATRAÏLLAH, « Marius Nooman, mangeur de scorpions », dans *L'Étendard tunisien*, 11 et 19 avr. 1929.

L'enjeu du pouvoir

« La coiffure et l'habit sont la personnalité de ceux qui n'en ont pas d'autre » (103).

Cette citation constitue l'illustration parfaite de la stratégie contre-offensive du parti socialiste. Alors que Bourguiba prêchait le maintien du voile comme moyen de vérifier l'existence d'une patrie tunisienne, les socialistes répliquaient que le fait de se raccrocher à des éléments aussi aléatoires établissait, justement, la preuve de l'inexistence de cette patrie ; ou alors, comment expliquer que ses traits caractéristiques ne puissent s'appliquer qu'à une moitié de population ?

« La moitié de la Tunisie porte le drapeau de la nation tunisienne, et quel drapeau ? Aux femmes. le suprême honneur pour le soin qui leur est confié de garder le voile, de représenter le véritable visage de la Tunisie » (104).

De même, comment faire la démonstration de la présence, de la vigueur, de la crédibilité de cette patrie tant revendiquée en les faisant reposer sur des éléments d'un conservatisme désuet et d'un retard affligeant ?

« Tant que la femme musulmane sortira dans les rues la figure couverte d'un morceau d'étoffe noire ou brune, tant que les touristes les contemplant diront : « Tiens, c'est une femme arabe », tant que chaque mâle pourra répudier son épouse, lui adjoindre une seconde, une troisième et une quatrième achetée à leurs pères, il n'y aura rien à craindre pour notre individualité et personne au monde n'osera y mettre le pouce et l'index » (105).

Les arguments avancés par les nationalistes paraissaient d'une faiblesse décourageante autant par leur teneur que par leur poids, car, comme le rappelait un correspondant anonyme de *Tunis socialiste*, sur un million de femmes, seules vingt mille, habitant les centres citadins, portaient le voile ; et il

(103) J. DUREL, « Réponse à quelques jeunes », dans *Tunis socialiste*, 19 janv. 1929.

(104) A. DURAN-ANGLIVIEL, « Fenêtre ouverte », dans *Tunis socialiste*, 3 janv. 1929.

(105) Mohamed NOOMAN, « A L'Essor », dans *Tunis socialiste*, 10 janv. 1929.

concluait, ironique : « Ceux qui ont prétendu que le voile était le symbole de la personnalité du peuple tunisien, doivent reconnaître que ce dernier manque vraiment beaucoup de personnalité » (106).

Et pourtant, l'abandon du voile devrait être la conséquence logique, inéluctable de l'idéologie nationaliste, inhérente à elle. En leurrant la masse par le recours à des « traits » de société pour tenter de justifier de l'existence d'une patrie, en s'adressant à sa conscience religieuse et à son conservatisme social, cette idéologie nationaliste fournissait la preuve des limites de son orientation, de ses ambitions. Sa seule politique est celle de l'auto-glorification et de l'auto-satisfaction, bref celle d'un nationalisme étroit qui est le meilleur allié de l'immobilisme (107). C'est dire qu'elle ne pourra jamais parvenir à libérer le peuple du pouvoir auquel il est assujéti, celui du capitalisme, car il lui manque d'être laïque pour être capable de démystifier le pouvoir religieux, et socialiste pour être capable de viser à l'égalité (108).

C'est la religion qui est responsable de l'obscurantisme ambiant par le schématisme caricatural et le formalisme despotique dont elle imprègne le cours de la vie sociale (109). Et c'est à cet obscurantisme et à ce formalisme que reconduit l'idéologie nationaliste lorsqu'elle veut « concilier le mouvement et l'inertie, et proclamer bien haut que l'homme, pour évoluer, doit maintenir son esprit enserré dans le cercle d'un dogme quelconque » (110).

Les tenants de l'idéologie nationaliste seraient « au comble de l'embarras si on (leur) demandait seulement de quel mal (la nation) souffre et ce qu'il faudrait entreprendre pour

l'en guérir. Pour toute réponse (ils) se (contenteraient) de lancer des phrases sonores, et des périodes enflammées, sur les dangers qui menacent son unité, laquelle est en train de s'effriter par les préjugés de ses zaouias, l'ignorance, la déplorable situation économique où elle se débat, les maladies qui la fauchent, et les utopistes (comme eux) qui leur racontent des blagues » (111).

C'est justement le combat contre cette situation qu'entend mener le parti socialiste pour arracher les Tunisiens à leur statut d'asservis. Répliquant à Bourguiba, au cours de la fameuse soirée de 1929 à L'Essor, Joachim Durel commençait par s'insurger contre l'introduction des notions de nationalisme et de patrie dans un tel débat, d'autant qu'il considérait comme acquis le « mélange des races » qui s'opérait (112). Puis il expliquait que la querelle autour du voile n'était en réalité qu'une « ramification partielle de la grande oppression mondiale du fort contre le faible » (113), une des formes d'expression de ces « cloisons étanches soigneusement entretenues ici par le capitalisme » (114) oeuvrant pour la séparation, la distinction entre métropolitains et indigènes. Or, il ne s'agissait pas de tomber dans le piège, la déviation de la lutte au nom d'intérêts nationaux mesquins, mais de se battre pour s'appropriier la terre entière dans l'effusion d'une confraternité internationale (voir également note 113). Il fallait savoir sacrifier le pittoresque, ces caractères de l'arabité qui n'étaient que des signes de retard pour rallier la défense des hautes valeurs de la « liberté » et de la « justice » bien plus efficaces contre l'exploitant (115). Et, pour sceller cette unité, il finissait par souhaiter que la prochaine réunion voie rem-

(106) Anonyme, « Le coin du lecteur », dans *Tunis socialiste*, 19 janv. 1929.

(107) Aly BOUHAJEB : « Où voulez-vous en venir ? », dans *Tunis socialiste*, 9 fév. 1929.

(108) Mohamed NOOMAN, « Mise au point », dans *Tunis socialiste*, 18 janv. 1929.

(109) Ch. GÉNIAUX : « L'hijab », dans *L'Étendard tunisien*, 29 mars 1929.

(110) Mohamed NOOMAN, « Religion et laïcité », dans *Tunis socialiste*, 21 janv. 1929.

(111) *Id.*, « Dans la volière », dans *Tunis socialiste*, 13 fév. 1929.

(112) Anonyme, « Tahrir al-mar'a l-muslima », dans *al-Nahda*, 10 janv. 1929.

(113) Ève NOHELLE, « Lettre ouverte à une jeune musulmane étudiante à Paris », dans *Tunis socialiste*, 16 janv. 1929.

(114) Anonyme, « Pour ou contre le voile », dans *Tunis socialiste*, 11 janv. 1929.

(115) J. DUREL, « Réponse à quelques jeunes », dans *Tunis socialiste*, 19 janv. 1929.

placer le fez par le chapeau, « symbole d'intelligence et de force » (116).

C'est donc en se mettant sous la bannière de l'idéal socialiste colonial que le peuple tunisien serait assuré d'être guidé vers la libération totale, d'être accueilli dans la patrie de l'universalité dont il est à présent privé, et de retrouver cette identité qu'il recherche (117).

L'attraction des femmes

La défense du voile par les nationalistes allait fournir aux socialistes l'occasion d'une confrontation sur un deuxième registre : celui de la discrimination sexuelle dont, à leurs yeux, se rendaient coupables les ténors du nationalisme.

En s'opposant à l'abandon du voile au nom d'obscurs intérêts patriotiques, ils faisaient un aveu du peu de cas où ils tenaient les femmes et du manque de foi qu'ils avaient en elles, faisant ainsi courir à ces dernières le risque d'intérioriser leur faiblesse comme une malformation congénitale (118).

« On devrait pourtant être conséquent avec soi-même - ou bien le tissu est une nécessité et il doit couvrir tous les visages féminins quelles que soient les croyances religieuses de leur propriétaire, - ou il faudrait l'abolir pour tout le monde ; autrement la femme musulmane aura le droit de se considérer en état d'infériorité vis-à-vis de la non-musulmane » (119).

Comment se fait-il que les commandements de l'Islam aient été abandonnés ou révisés sur un grand nombre de questions touchant à la vie civique (par exemple pour ce qui est de l'amputation de la main du voleur, la lapidation de l'homme marié entretenant une relation avec une étrangère ...).

(116) Bahri GUIGA, « Une soirée à L'Essor », dans *L'Étendard tunisien*, 11 jan. 1929.

(117) André BRUNEAU, « Le Tunisien nouveau », dans *Tunis socialiste*, 6 mars 1929.

(118) Mohamed NOUMAN, « Lettre ouverte à Mlle Nejma, « l'étoile tunisienne » de *L'Étendard tunisien* », dans *Tunis socialiste*, 25 janv. 1929.

(119) Id., « Autour d'une conférence », dans *Tunis socialiste*, 16 juill. 1924.

mais qu'ils se perpétuent, tenaces, pour tout ce qui a trait à la condition féminine (120).

Paul Lafitte, rédacteur en chef du journal français *Le Petit Matin*, intervenant à la suite de la conférence de Menchari, relevait de son côté la contradiction de ceux qui voulaient leur femme pour sauvegarder la tradition et qui violaient eux-mêmes celle-ci en s'habillant de façon moderne (121).

Mettant en cause l'attitude des hommes musulmans vis-à-vis de leurs femmes, les socialistes déclaraient :

« Nous n'aurons rien de commun avec les musulmans tant qu'ils maintiendront la claustration féminine. Et s'ils ont raison de réclamer toujours plus de liberté, qu'ils commencent déjà par l'accorder à celles qui la désirent. Il n'est d'autre critérium à l'heure actuelle pour juger la sincérité d'un musulman quand il se prétend homme de progrès que son attitude devant la question féminine. Il peut discourir longtemps, s'il clôt encore la porte de son harem, nous sommes fixés » (122).

Les hommes du Destour, couvant de bas intérêts politiques et les plaisirs de l'émancipation personnelle, faisaient donc preuve du plus grand conservatisme vis-à-vis de la population féminine, s'en servant comme d'un bouc émissaire pour canaliser le sentiment de révolte de la réaction populaire (123).

Si les jeunes gens auxquels aussi bien M. Ouertani que H. Menchari ont lancé un appel au soutien de leur initiative, ont réagi de façon aussi décevante (124), il était du devoir des socialistes, en application de leurs thèses, de répondre à l'appel de ces dames, contre le gré même des intéressés, si cela s'avérait nécessaire. Dans le cadre d'une lutte révolutionnaire

(120) Id., « La femme », dans *Tunis socialiste*, 16 mai 1924.

(121) Anonyme, « Pour ou contre le voile », *loc. cit.*

(122) Rubrique « Écho », dans *Tunis socialiste*, 10 août 1924.

(123) A. PELLEGRIN, « En marge du Destour », dans *Tunis socialiste*, 3 oct. 1924 ; « Le Destour a parlé », dans *Tunis socialiste*, 24 oct. 1924.

(124) André BRUNEAU, « Les voiles qui tombent », dans *Tunis socialiste*, 6 fév. 1929.

re, il s'agit avant tout de lutter contre les habitudes, les coutumes, les traditions, qui empêchent l'évolution des sociétés, quelle que soit la race, la religion ou la nationalité, et qui ne sont, à partir d'un certain moment de l'histoire, que des vestiges du passé (125).

Quant à la précaution de maintenir les femmes au foyer en raison de l'impréparation de leur environnement, encore marqué par les préjugés du passé, elle n'était qu'un prétexte de peu de valeur (126), car le voile, loin d'empêcher les fugues, était leur meilleure couverture ; loin de protéger des agressions, il les provoquait par le mystère et l'attrait de l'interdit qu'il suscitait (127). C'est donc ici et maintenant que les femmes devaient être libérées de leurs chaînes (128).

On comprend donc que les interventions de M. Ouertani et de H. Menchari aient été accueillies du côté socialiste par un grand nombre d'encouragements et d'hommages au courage et à l'indépendance d'esprit de leurs héroïnes. Leur geste préfigurait la nécessaire campagne contre les vestiges du passé qui faisaient barrage à l'assimilation. Il était comme le signe avant-coureur d'une libération très attendue et enfin proche (129). Il invitait, enfin, à tendre la main à toutes les femmes de la communauté indigène pour les faire profiter du savoir et du bien-être qu'étaient venus propager les socialistes, pour les attirer hors des réserves morales et matérielles où elles étaient confinées.

Il fallait en définitive voir plus loin et plus haut. Que de problèmes sont communs à toutes les femmes de la terre, malgré d'apparentes différences ! Il s'agit de percevoir ensemble l'ampleur de la tâche qui attend partout le monde féminin.

(125) Id., « Contre le hijab », dans *Tunis socialiste*, 24 fév. 1929.

(126) Mohamed NOOMAN, « A L'Essor », dans *Tunis socialiste*, 10 janv. 1929.

(127) A. DURAN-ANGLIVIEL, « Fenêtre ouverte », dans *Tunis socialiste*, 9 janv. 1929.

(128) Id., *ibid.*

(129) Mohamed NOOMAN, « Autour d'une conférence », dans *Tunis socialiste*, 16 juill. 1924.

« Sommes-nous si émancipées que cela ? Si instruites, si droites, si aimées, si libérées des mille soucis du ménage, les utiles, et les inutiles ! Et le voile, en disparaissant, emportera-t-il avec lui tous les péchés dont on le charge ? Non seulement l'ignorance, mais paresse et sottise et vanité et fausseté ? ... Le mal est plus profond, plus divers, plus humain, il dépasse le voile et aussi les frontières de ce pays » (130).

Pourquoi les femmes françaises ne vaincraient-elles pas leur égoïsme individualiste en s'organisant pour venir en aide à leurs soeurs musulmanes (121) ? Pourquoi ne pas faire miroiter aux yeux des tunisiennes les nombreux avantages qu'elles auraient à établir des relations avec ces étrangères dont elles se détournent actuellement (132) ?

Grâce à la parenté de culture en effet, plus forte que toute parenté de race, de nationalité ou de famille, les femmes mèneront leur vrai combat, le combat « pour la justice et le progrès » (133).

Concluons d'un mot : la tactique des socialistes exploitait « l'erreur » des nationalistes se servant du statut des femmes comme d'une arme pour conquérir l'indépendance. Mais eux-mêmes, en s'inspirant de l'exemple occidental, ne faisaient pas autre chose et ne pouvaient, quant à eux, qu'aboutir à l'échec.

CONCLUSION : LA PORTÉE D'UNE REVENDICATION

C'est à cause de son caractère symbolique qu'il ne pouvait être question, aux yeux des nationalistes, que la femme abandonnât le voile qui faisait d'elle l'être asservi par la domination étrangère. Conservateurs et nationalistes assignaient à la femme le rôle passif de gardienne des valeurs, mais qui n'avait pas à participer à la gestion de la cité ni à l'engagement actif dans la lutte anti-coloniale.

(130) Ève NOHELLE, « Lettre ouverte ... », *loc. cit.*

(131) Id., « Lettre d'une musulmane », dans *Tunis socialiste*, 29 fév. 1924.

(132) Id., « Lettre aux dames musulmanes », dans *Tunis socialiste*, 30 juin 1924.

(133) Id., « Lettre aux dames musulmanes », dans *Tunis socialiste*, 1er juill. 1924.

ILHEM MARZOUKI

L'expansion coloniale française pénétrait les traditions locales, diffusait une culture nouvelle, drainait des institutions modernes. Les hommes de l'élite nationaliste se les sont appropriées dans les domaines aussi bien vestimentaire qu'intellectuel ou social dans la prétention de retourner contre l'ennemi ses propres armes. Pourquoi les femmes se sont-elles heurtées à l'opposition masculine lorsqu'elles ont tenté d'opérer la même transposition à leur propre niveau ?

Sans aucun doute parce qu'on estimait que cette acculturation serait perçue par elles, non comme un moyen de travailler à l'indépendance du pays, mais comme une adhésion totale au modèle nouveau. Les femmes étaient jugées incapables de prendre la distance nécessaire. Contrairement à son effet sur les hommes, l'acquisition par elles d'attitudes et de notions nouvelles risquait d'entraîner tout le pays vers l'assimilation et l'intégration (134).

L'abandon du voile n'était, pour nos deux pionnières, que le signal d'une mise en route de la promotion féminine. Mais celle-ci, dans le contexte colonial de l'époque, s'imposait-elle comme priorité tant que l'idéal qui animait ses promotrices n'était pas en mesure de galvaniser l'ensemble de la population féminine ?

Il n'en demeure pas moins qu'il revient à Manoubia Ouertani et à Habiba Menchari d'avoir, les premières, levé en Tunisie le drapeau de la libération de la femme. Leur revendication a pu, en leur temps, être considérée comme marginale et prématurée. Elle reste de nature à déclencher des transformations imprévisibles.

(134) Discours de Habib Bourguiba au 2ème Congrès de l'UNFT, Monastir 15 fév 1960.

Résumé

En 1924 et 1929, deux tunisiennes, Manoubia Ouertani et Habiba Menchari, prirent l'initiative de revendiquer l'abandon du voile par les femmes de leur pays. Toute une polémique s'en suivit, mettant aux prises conservateurs et réformistes, nationalistes et socialistes. L'A., à travers une analyse de la presse de l'époque, situe cette polémique, en dégage les principales articulations et en souligne l'enjeu.

ملخص

في سنتي 1924 و 1929 بادرت تونسيتان وهما منوبية ورتاني وحبيبة منشاري بالمطالبة بالتخلي عن حمل نساء بلدهن للحجاب. فنشأ عن ذلك جدال كامل بين المحافظين والمصلحين وبين القوميين والاشركيين. ويحدد الكاتب من خلال تحليل لصحافة ذلك العصر هذا الجدل، ويستخرج أهم اجزائه ويبرز خطوته.